Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 056-215601790-20260202-DCM_2026_003-DE

COMMUNE DE PONT-SCORFF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - DÉLIBÉRATION N°2026/003

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2026
Dûment convoquée le 23 janvier 2026

VIE INSTITUTIONNELLE / REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DÉMISSIONNAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le lundi 2 février 2026 à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Pierrik NÉVANNEN, Maire de Pont-Scorff, en Salle du Conseil Municipal.

Étaient Présents : NÉVANNEN Pierrik, POTHIER Danièle, GUÉHO Geneviève, DE CORSON Alain, LE NORCY Christophe, ARDEVEN Jean, LE NORCY Rozenn, BOUREAU Gaëlle, MORIN Johann, LIMA Pedro, CLÉMENCE Mathieu, BABINOT Théo, MOËLO Jean-Yves, RAUDE Yannick.

Étaient Absents : ÉVANO Jean-Claude, AULNETTE Jacques, THOMAS Claude, CARLISI Valérie, QUÉFELLEC Élodie, KERVORGANT Fabienne, CLOAREC Olivier, BASSO Clémentine, GUILLERMINE Lucien, MAERTENS Grégory, CARRÉ Sébastien, THUILIER Paul.

Pouvoirs : ÉVANO Jean-Claude donne pouvoir à GUÉHO Geneviève
AULNETTE Jacques donne pouvoir à NÉVANNEN Pierrik
THOMAS Claude donne pouvoir à de CORSON Alain
CARLISI Valérie donne pouvoir à BOUREAU Gaëlle

Secrétaire de séance : de CORSON Alain

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 26
- présents : 14
- représentés : 4
- votants : 18

VU l'article R. 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 fixant le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Social d'Action Sociale (CCAS) ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS en date du 9 septembre 2020 relatif à l'adoption du règlement intérieur du fonctionnement du Conseil d'Administration du CCAS ;

VU le courrier de Madame Lydia LE SAUZE en date du 29 décembre 2025 adressé à Monsieur le Maire l'informant de sa démission du Conseil Municipal ;

Par courrier adressé à Monsieur le Maire en date du 29 décembre 2025, Madame Lydia LE SAUZE, candidate sur la liste « Pont-Scorff tout simplement », a présenté sa démission du Conseil Municipal à compter du 31 décembre 2025. Cette démission a pour conséquence de conduire à la vacance du siège de membre du Conseil d'Administration du CCAS.

En conséquence, il convient de remplacer Madame Lydia LE SAUZE, issue de la liste « Pont-Scorff tout simplement » par Madame Danièle POTHIER, membre de cette même liste.

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 056-215601790-20260202-DCM_2026_003-DE

Monsieur le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal d'approuver la désignation de Madame Danièle POTHIER comme membre du Conseil d'Administration du CCAS en remplacement de Madame Lydia LE SAUZE.

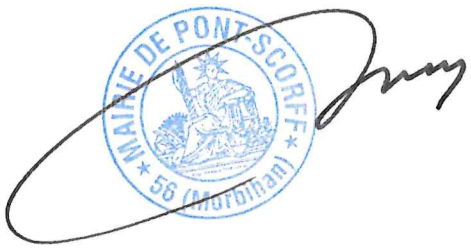
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE la désignation de Madame Danièle POTHIER comme membre du Conseil d'Administration du CCAS en remplacement de Madame Lydia LE SAUZE.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Fait le 2 février 2026

Le Maire,
Pierrik NÉVANNEN



Le secrétaire de séance,
Alain de CORSON



Publié le 4 février 2026
Transmis en Préfecture le 4 février 2026
Document exécutoire à compter du 4 février 2026

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.